

Document d'Informations Clés

Platinum Latitude – Part C – FR0010308114

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Produit :	Platinum Latitude
Société de gestion :	Platinum Gestion S.A.S.
Site web :	www.platinum-gestion.com
Téléphone :	+33 (0)1 82 83 81 40
Régulateur :	Autorité des Marchés Financiers
Document valide au :	31/01/2023

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'AMF est chargée du contrôle de Platinum Gestion en ce qui concerne ce document d'information clés. Platinum Gestion est une Société de gestion de portefeuille agréée et réglementée par l'AMF.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Platinum Latitude est un FCP (Fonds Commun de Placement) international dit « Multi Assets Multi Expertises » associant plusieurs classes d'actifs entre elles. Ce FCP est soumis à la directive européenne 2009/65/CE.

Objectifs

L'objectif de l'OPCVM est de surperformer, sur la durée recommandée de 4 ans, l'ESTER capitalisé +4% tout en recherchant un fort niveau de diversification. Le gérant intègre les différents niveaux de risque de ces actifs afin de proposer ce qu'il estime être une répartition efficiente d'actifs. Le fonds est géré de manière discrétionnaire et active. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, les gérants effectuent une analyse des données macroéconomiques pour déterminer la répartition entre classes d'actifs. La gestion est discrétionnaire. 3 stratégies sont utilisées :

- 1) **Stratégie « actions »** permettant une exposition à différents secteurs, zones géographiques et tailles de capitalisation. La sélection est réalisée via des OPC et ETF (jusqu'à 50%), des actions en direct pour le marché européen (jusqu'à 50%) et des instruments dérivés (voir ci-dessous pour les limites).
- 2) **Stratégie « rendement obligataire »**, gérée sans contrainte de sensibilité et qui pourra être exposée indifféremment en émetteurs des secteurs public et privé, de notation « investment grade » et « spéculative ». La sélection est réalisée intégralement via OPC et ETF (jusqu'à 100%), et/ou via instruments dérivés. La stratégie peut représenter entre -100% et +100% de l'actif.
- 3) **Stratégie « rendement décorrélé »** investie exclusivement via des OPC mettant en œuvre des stratégies de performance absolue avec une faible corrélation aux indices de marché. Le degré d'exposition aux matières premières est limité à 10% de l'actif net et ne pourra se faire que via des OPC et/ou des ETF. La stratégie peut représenter entre 0% et 100% de l'actif.

Le niveau d'exposition global de l'OPCVM aux pays émergents est limité à 50% de l'actif (en combinant l'exposition actions, obligations et devises émergentes).

Le niveau maximal d'exposition au risque de change est de 100%.

Le cœur de portefeuille peut être complété par l'utilisation d'instruments dérivés cotés sur des marchés organisés (futures, options) en vue de couvrir tout ou partie du portefeuille. Ces instruments pourront également être utilisés de manière limitative (50% du portefeuille) à des fins d'exposition dans le cadre de l'objectif de gestion, Ils peuvent

entraîner une surexposition globale de 50%. En outre, le fonds peut investir au-delà de 20% en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% de l'actif du FCP peut être investi dans des FIA respectant les 4 critères définis à l'article R214-13 du Code monétaire et financier, sauf liquidités accessoires. Ces OPC pourront être gérés par Platinumium Gestion ou une société liée. Le FCP peut investir jusqu'à 50% de son actif net en Titres de Créances Négociables d'émetteurs publics ou privés, sans contrainte de répartition entre ces deux catégories et dont la maturité est inférieure ou égale à 1 an.

Indicateur de référence : ESTER capitalisé + 4%

Investisseurs de détail visés : Les investisseurs potentiels sont conscients des risques inhérents à la détention de ce type de produit et disposent d'un horizon de placement correspondant à sa durée de placement recommandée.

Dépositaire : CIC

Souscription/Rachats

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 14h30 et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse, à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA) (ou autre).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Durée de Placement recommandée : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.

Critères extra-financiers : Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion et le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés financiers.

Ce produit comporte un risque de perte en capital gradué à **3**. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque plus faible —————> Risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 4 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou des titres obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de sa valeur liquidative.

Garantie : Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Scénarios de performance

Les différents scénarios présentés dans les Documents d'Informations Clés pour l'investisseur sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Vous pouvez comparer les scénarios des Documents d'Informations Clés avec les scénarios d'autres produits. Il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous sortez du produit avant la période de détention recommandée. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du produit avant échéance, ou que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas.

Investissement avec montant exemple de 10 000 €			
Durée		1 an	4 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 118.91 €	9 680.87 €
	Rendement	- 28.81 %	- 5.38%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 573.68 €	8 901.76 €
	Rendement annualisé	- 14.26 %	- 2.87 %
Scénario médian	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 209.78 €	10 775.18 €
	Rendement annualisé	+ 2.10 %	+ 1.88 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 298.78 €	12 524.36 €
	Rendement annualisé	+22.99 %	+ 5.79 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ces données sont mensuelles depuis la création du fonds, sur la période d'investissement recommandée de 4 ans, sauf indication contraire.

Que se passe-t-il si Platinum Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Platinum Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les actifs de l'OPC sont inscrits sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de l'OPC faisant ainsi l'objet d'une ségrégation des avoirs avec ceux de la société de gestion. Par conséquent, le défaut de Platinum Gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs de l'OPC.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

	Au bout d'un an	Sur la durée de détention recommandée
Rendement net (hors frais ponctuels)	2,04%	1,12%
Montant investi	10 000,00 €	10 000,00 €
Valeur de l'investissement avant coûts (ponctuels et récurrents)	10 444,90 €	11 477,45 €
Performance avant coûts (ponctuels et récurrents)	4,45%	14,77%
Performance annualisée avant coûts (ponctuels et récurrents)	4,45%	3,51%
Montant investi (net des coûts ponctuels)	9 800,00 €	9 800,00 €
Valeur de l'investissement avant coûts de sortie	10 000,00 €	10 245,91 €
Valeur de l'investissement après coûts de sortie	10 000,00 €	10 245,91 €
Performance après coûts (ponctuels et récurrents)	0,00%	2,46%
Performance annualisée après coûts (ponctuels et récurrents)	0,00%	0,61%
Coûts totaux en % de l'investissement initial	4,45%	2,90%
Coûts totaux en euros	444,90 €	1 231,54 €
Coût moyen annuel en euros	444,90 €	307,89 €

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement au bout d'un an avec un investissement initial de 10 000 € ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Type	Frais	Description	En %	Sur base 10 000 €
Coûts Ponctuels	Coûts d'entrée	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins.	De 0,00% à 2,00%	De 0 € à 200 €
	Coûts de sortie	L'incidence des coûts encourus lorsque vous cédez vos parts.	0,00%	0 €
	Commissions de surperformance*	Commissions prélevées par la société de gestion au produit lorsque la performance de celui-ci dépasse celle de l'indice de référence.	0,54%	54 €
Coûts Récurrents	Commissions de gestion	Commissions de gestion annuelles acquises à la société de gestion.	1,80%	180 €
	Coûts indirects*	Frais non prélevés au fonds mais liés aux investissements. Ils représentent les commissions de gestion des fonds en portefeuille.	0,02%	2 €
	Coûts de transaction*	Coûts de l'achat/vente des titres financiers en portefeuille.	1,42%	142 €

*Ces coûts sont ex-ante et sont amenés à varier selon les performances du produit, la rotation du portefeuille ainsi que les titres présents en portefeuille.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Ce produit n'a pas de période de détention minimale (ou maximale) requise mais est conçu pour un investissement à moyen et long terme tout en pouvant désinvestir facilement. Une conservation de votre produit pendant une durée d'au moins 4 ans est recommandée.

Vous pouvez souscrire à ce produit ou procéder de manière quotidienne.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 14h30 :

- Les ordres reçus **avant** 14h30, sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.
- Les ordres reçus **après** 14h30, sont exécutés sur la base de la valeur liquidative suivante.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de Platinum Gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne une personne qui vous fournit des conseils sur le produit ou bien qui vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.
- Si votre réclamation concerne plus spécifiquement le produit lui-même ou le comportement de Platinum Gestion, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante : Platinum Gestion – 6 Rue Christophe Colomb 75008 Paris.

Nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société www.platinum-gestion.fr pour plus d'informations et notamment sur la possibilité d'un recours au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers.

Autres informations pertinentes

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Vous pouvez obtenir la dernière version du présent document, le Prospectus, le dernier rapport annuel et toute autre information complémentaire destinée aux investisseurs auprès de votre agent de placement ou conseiller financier. Les calculs de coûts, de performances et de risques compris dans ce DIC suivent la méthodologie prescrite par les règles de l'Union Européenne.

La responsabilité de Platinum Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.